

2018_CT2_062

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs pour l'année 2018 et ajustement 2017

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 8 février 2018

06_3_09

■ Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs pour l'année 2018 et ajustement 2017

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Les structures de réemploi « ressourceries » sont des acteurs performants de cette politique et le Territoire du Pays d'Aix a décidé de favoriser leur émergence en mettant en place un fond de subvention spécifique et une convention cadre, sur la base de laquelle sont versées ces subventions spécifiques.

Cette convention cadre a été approuvée lors du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013, ajustée par délibérations des Bureaux communautaires de 10 juillet et 29 octobre 2015 et enfin modifiée par délibération du Conseil de Territoire du 23 mars 2017.

La convention cadre a été signée avec l'association EMMAÛS en 2015, pour une durée de cinq ans.

En 2017 EMMAÛS a sollicité le Territoire du Pays d'Aix pour un montant de 40.000€.

Les modalités de financement sont définies selon le tableau ci dessous. Elles visent à inciter les ressourceries à maximiser leur niveau de réemploi.

Gisement Réemployé (GR en t)	0-50 t	50-250 t	250-750 t	>750 t
Valorisation déchets > 75%	5 000 € + 100 € x GR	10 000 € + 75 € x (GR-50 t)	25 000 € + 50 € x (GR-250 t)	50 000 €
Valorisation déchets > 50%	3 500 € + 70 € x GR	7 000 € + 52,5 € x (GR-50 t)	17 500 € + 35 € x (GR-250 t)	35 000 €
Valorisation déchets < 50%	0 €	0 €	0 €	0 €
Maxi Subvention	10 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €

En fin d'année l'association transmet son bilan d'activité et son taux de réemploi afin d'obtenir le versement du solde de la subvention.

Pour rappel, au titre de l'année 2017, 40.000€ ont été versés à l'association conformément à la demande initiale attribuée par délibération (2017_CT2_241) du 11 mai 2017.

Par dérogation à la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier, et conformément aux modalités de versement établies dans la délibération cadre des ressourceries du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 et du Conseil de Territoire du 23 mars 2017 : « si le calcul établi selon le tableau ci-dessus, en fonction des rapports et bilan d'activité, donne un montant supérieur à la subvention accordée pour la période, le dépassement sera intégré à la délibération relative à la demande de subvention de la période suivante. Celui-ci ne pourra être versé tant que cette nouvelle délibération ne sera pas effective ».

Pour l'année 2017 le bilan d'activité de l'association présente un tonnage réemployé de 860 tonnes, un taux de valorisation supérieur à 75 %. En effet, en 2017 sur l'ensemble des tonnages réceptionné et provenant du Territoire du Pays d'Aix 1306 tonnes, 66 % ont été réemployés. Les tonnages non réemployés ont été valorisés à hauteur de 85%. Dès lors, au regard des modalités de financement exposées dans le tableau ci-dessus, il est nécessaire d'ajuster le montant de la subvention 2017 sur la base d'une subvention d'un montant de 50.000€ .

Ainsi, sur la base des dispositifs d'aides délibérés, de la décision d'attribution de subvention pour l'année 2017, des éléments transmis par l'association, l'aide due et versée à celle-ci au titre de son activité de réemploi 2017 nécessite un ajustement de la subvention pour un montant de **10.000€**.

Pour l'année 2017/2018 (novembre à octobre)

L'association EMMAÜS sollicite le Territoire du Pays d'Aix, pour l'attribution d'une subvention de 40.000€ estimée sur la base des tonnages prévisionnels 2018, réemployés et valorisés.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2018-00086	Ressourceries	EMMAÜS	Insertion	50.000 €	€	40.000 €	40.000 €	oui

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_062-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_B433 du Bureau communautaire de la CPA du 26 septembre 2013 approuvant la création d'un fonds de subvention à destination des structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2015_B367 du Bureau communautaire de la CPA du 10 juillet 2015 approuvant l'évolution du dispositif d'aides aux structures de réemploi positionnées sur le territoire de l'ex Communauté du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2015_B545 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant l'établissement d'une convention d'objectifs ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_142 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017 approuvant un avenant à la convention cadre du dispositif d'aides aux ressourceries ;
- La délibération n°2017_CT_241 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 attribuant une subvention à l'association EMMAÜS pour l'année 2017 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 23 janvier 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est versé à l'association EMMAÜS un ajustement de subvention pour l'année 2017 d'un montant de 10.000€.

Article 2 :

Est attribuée une subvention à l'association EMMAÜS de 40.000€ pour l'année 2018 (période de novembre 2017 à octobre 2018).

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe du SPED du Territoire du Pays d'Aix, fonction 812 nature 6574.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs pour l'année 2018 et ajustement 2017

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 14 FEV. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_062-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018